



Département des Landes

**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE LA ZONE  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE**

**DECISION RELATIVE A LA CESSION DE DEUX PARCELLES  
AU PROFIT DE LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAIN  
POITOU CHARENTES DANS LE CADRE DE LA COMMERCIALISATION  
DU PARC D'ACTIVITES ATLANTISUD**

**Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne,**

VU la délibération du Comité Syndical n° 1 en date du 20 septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat Mixte,

VU la convention publique d'Aménagement du Parc d'Activités Atlantisud conclue le 5 août 2005 entre le Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne et la Société d'Aménagement des Territoires et d'Equipement des Landes (SATEL), ensemble les avenants en date des 20 octobre 2006, 10 mars 2008, 27 juin 2012, 26 février 2013 et 6 janvier 2022,

VU l'avis favorable rendu le 7 novembre 2022 en Comité syndical sur l'acceptation de la candidature de cette société,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article modifié 3.2 de ladite convention publique d'aménagement, les opérations de cessions de terrains, quelles que soient les modalités de la cession ou de la mise à disposition sont déléguées, en lieu et place du Comité Syndical, au Président du Syndicat Mixte en exercice,

CONSIDERANT que la SATEL, en sa qualité de concessionnaire du parc d'activités Atlantisud, a sollicité l'accord du Syndicat Mixte sur le projet de cession de deux parcelles au profit de la société dénommée CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAIN POITOU CHARENTES, Société coopérative de banque à forme anonyme à capital fixe, dont le siège social est à BORDEAUX (33 000), 1 Parvis Corto Maltese, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Ville de BORDEAUX, sous le numéro 353 821 028. Ladite Société ayant le statut de société financière ;

Laquelle consentira le même jour que l'acquisition un contrat de crédit-bail immobilier au profit de la société dénommée LES MANGUIERS, SCI, dont le siège social est à MERIGNAC (33 700), 11 allée James Watt, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de BORDEAUX sous le numéro 918247073.

La SCI LES MANGUIERS, en sa qualité de CREDIT PRENEUR au contrat de crédit-bail immobilier, consentira le même jour un bail de sous-location au profit des sociétés :

- SAS AGRI SASO dont le siège social est à CESTAS (33 610), Zone logistique Jarry IV, 13 chemin Saint Eloi de Noyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Ville de BORDEAUX, sous le numéro 379 305 774 ;
- SAS DESTRIAN dont le siège social est à ARTIGUES-PRES-BORDEAUX (33 370), Zone commerciale du Peyrou, Avenue du Peyrou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Ville de BORDEAUX, sous le numéro 457 201 887 ;
- SARL SOVERDI dont le siège social est à VERDUN-SUR-GARONNE (82 600) Route de Dieupentale, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Ville de MONTAUBAN, sous le numéro 327581617 ;

.../...



**DECIDE :**

**Article unique :**

- d'autoriser la SATEL à signer l'acte de vente en la forme authentique avec la société CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU CHARENTES, susnommée, selon les caractéristiques suivantes :
  - Cession de deux parcelles cadastrées sur la commune de SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE section AH n° 7 et 62 d'une superficie totale de 24 965 m<sup>2</sup> ;
  - Acquisition foncière en vue de construction d'une concession de matériel agricole et espaces verts,
  - Prix : 50 € HT/m<sup>2</sup>
- d'autoriser la société dénommée CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU CHARENTES à consentir au profit de la société dénommée SCI LES MANGUIERS, susnommée, un contrat de crédit-bail immobilier, le même jour que l'acquisition, avant achèvement des constructions.
- d'autoriser la société dénommée SCI LES MANGUIERS, en sa qualité de CREDIT-PRENEUR à régulariser, le jour de l'acquisition, et avant achèvement des constructions des contrats de sous-location sur le bien à édifier au profit des sociétés suivantes :
  - SAS AGRI SASO dont le siège social est à CESTAS (33 610), Zone logistique Jarry IV, 13 chemin Saint Eloi de Noyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Ville de BORDEAUX, sous le numéro 379 305 774 ;
  - SAS DESTRIAN dont le siège social est à ARTIGUES-PRES-BORDEAUX (33 370), Zone commerciale du Peyrou, Avenue du Peyrou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Ville de BORDEAUX, sous le numéro 457 201 887 ;
  - SARL SOVERDI dont le siège social est à VERDUN-SUR-GARONNE (82 600) Route de Dieupentale, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Ville de MONTAUBAN, sous le numéro 327581617 ;

Etant précisé que le crédit-bail immobilier étant une opération de financement, le crédit-preneur assure l'ensemble des droits et obligations quant à l'utilisation des parcelles,

- et d'autoriser d'ores et déjà la levée d'option au profit de la SCI LES MANGUIERS crédit preneur.

Fait à Mont-de-Marsan, le **14 DEC. 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,



Xavier FORTINON